

ASSEMBLÉE NATIONALE

22 décembre 2008

DÉROGATIONS AU REPOS DOMINICAL - (n° 1296)

Commission	
Gouvernement	

AMENDEMENTSN^{os} 6025 à 6036

présentés par
M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg

ARTICLE 2

Rédiger ainsi le début de l'alinéa 13 :

« *Art. L. 3132-25-4.* – Après la présentation d'un programme de prévention des nuisances lumineuses par chaque demandeur, les autorisations ... *(le reste sans changement)* »

EXPOSÉ SOMMAIRE

Cet amendement vise à rendre « grenellement » compatible la proposition de loi. En effet la pollution lumineuse a été pour la première fois reconnue par l'Etat à l'occasion des conclusions du Grenelle de l'Environnement. Les émissions de lumière artificielle peuvent être de nature à présenter des dangers ou causer un trouble excessif aux personnes, à la faune, à la flore ou aux écosystèmes, entraînant un gaspillage énergétique ou empêchant l'observation du ciel nocturne.

Il faut noter que le projet de loi relatif à la transition environnementale dit « Grenelle II » y consacre un chapitre pour « prévenir, supprimer, ou limiter les nuisances lumineuses afin d'assurer la protection de l'environnement et de permettre des économies d'énergies » (article 66 du projet de loi soumis au Conseil d'Etat)

Ces amendements identiques ont été déposés par 49 membres du groupe socialiste, radical, citoyen et divers gauche :

Adt n° 6025 de M. Eckert, Mme Génisson, Mme Duriez et M. Goldberg
Adt n° 6026 de Mme Lemorton, Mme Delaunay, Mme Coutelle et M. Peiro
Adt n° 6027 de M. Vidalies, M. Michel Ménard, Mme Massat et M. Jean-Claude Leroy
Adt n° 6028 de M. Mallot, M. Marsac, Mme Langlade et Mme Touraine
Adt n° 6029 de Mme Crozon, M. Liebgott, M. Jung et Mme Martinel
Adt n° 6030 de M. Gaubert, M. Goua, M. Plisson et M. Juanico
Adt n° 6031 de Mme Le Loch, Mme Hoffman-Rispal, M. Issindou et M. Bono
Adt n° 6032 de M. Muet, Mme Karamanli, M. Dussopt et Mme Marcel
Adt n° 6033 de Mme Erhel, Mme Quéré, Mme Lebranchu et M. Garot
Adt n° 6034 de M. Roy, Mme Boulestin, Mme Iborra, M. Rogemont et Mme Got
Adt n° 6035 de M. Brottes, M. Grellier, M. Chanteguet et M. Tourtelier
Adt n° 6036 de Mme Mazetier, Mme Fioraso, Mme Robin-Rodrigo et M. Gille